



Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Février-Mars
2024
N° 01

NUMÉRO SPÉCIAL

13^{ème} CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC



Editorial : « Conférence d'Abou Dhabi : le plus petit dénominateur commun ? »

Editorial
p. 1

Négociations
multilatérales
p.2

Négociations
plurilatérales
p. 4

Accessions
p. 6

Autres
déclarations
adoptées à la
CM13
p. 7

Événements en
marge de la
CM13
p. 8

Calendrier de
l'OMC
p. 9

Les représentants des 164 Membres de l'OMC ont quitté Abou Dhabi, où venait de s'achever la 13^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, avec des sentiments mitigés.

D'un côté, quelques résultats modestes mais réels : une [déclaration](#) de tous les ministres qui rappelle l'attachement aux grands principes du système commercial multilatéral ; la prolongation pour deux ans du moratoire sur les droits de douane sur les transactions électroniques et du programme de travail sur le commerce électronique ; le soutien aux négociations en cours sur la réforme du règlement des différends de l'OMC ; des décisions pour accompagner les pays les moins avancés ; enfin, l'adhésion de deux nouveaux pays, le Timor oriental et les Comores, qui rappelle l'importance de l'OMC pour le développement et l'intégration dans le commerce mondial.

De l'autre, le sentiment de « gueule de bois » face à des échecs. Les divisions entre Etats membres demeurent vives sur l'agriculture, au point de ne pas réussir à se mettre d'accord sur les objectifs d'une nouvelle négociation. Surtout, les Membres sont passés à deux doigts de conclure un accord pour interdire les subventions contribuant à la surpêche, accord qui serait venu compléter celui de 2022 sur les subventions à la pêche. Même la proposition de lancer des travaux prospectifs sur des enjeux majeurs pour l'avenir du commerce mondial comme le réchauffement climatique ou la politique industrielle n'a pu faire consensus. Sur chacun de ces sujets, un nombre limité de Membres, parfois un seul, a suffi à bloquer les progrès.

En l'état actuel de division du monde, il est de toute façon difficile de parvenir à de grands résultats lors des réunions ministérielles. Mais des progrès sont toujours possibles quand chacun y trouve son intérêt, qu'il soit commercial comme en 2013 sur la facilitation des échanges, ou environnemental comme en 2022 lors du 1^{er} accord sur la pêche. Il est également possible d'avancer à plusieurs, entre pays partageant le même objectif : 123 Membres ont ainsi finalisé à Abou Dhabi la négociation sur la facilitation de l'investissement pour le développement. Mais cette voie plurilatérale, pour être incorporée dans l'ordre juridique de l'OMC, nécessite encore le consensus.

La rencontre d'Abou Dhabi est à l'image de l'OMC d'aujourd'hui : une enceinte de discussion qui reste opérationnelle, capable de résultats quand ses Membres partagent les mêmes objectifs. Comme l'a rappelé sa Directrice générale Mme Ngozi Okonjo Iweala, « la beauté de l'OMC réside dans le fait que chaque membre dispose d'une voix égale, mais cela a aussi un coût ». Et les gros titres des ministérielles ne doivent pas faire oublier l'important travail quotidien de l'organisation dans la mise en œuvre des règles existantes, facteur de stabilité et prévisibilité pour les acteurs commerciaux.

Négociations de l'accord sur les subventions à la pêche

Au titre des objectifs de développement durable, l'OMC a la charge d'établir des règles encadrant les subventions néfastes pour la durabilité de la pêche. En complément de l'accord partiel de 2022, qui interdit les subventions à la pêche illicite, non déclarée ou non réglementée ainsi qu'aux activités de pêche concernant un stock surexploité, les négociations visent à déterminer les règles relatives aux subventions qui contribuent à la surcapacité ou à la surpêche. Les dispositions, discutées mais non finalisées en juin 2022, fixaient le principe d'une interdiction de ces subventions avec des dérogations. D'une part un **traitement spécial et différencié (TSD)** permet de maintenir les subventions pour les PMA et certains PED ; d'autre part, **une exonération pour gestion durable** permet d'autoriser les aides lorsque des mesures de gestion durable des stocks sont mises en place.

L'enjeu de la négociation fut de déterminer un juste équilibre entre des règles contraignantes, qui permettront de préserver la ressource halieutique, et des dérogations justifiées. A la demande de nombreux PED, dépendants de la pêche, il est apparu important de garantir que la gestion durable n'ouvrirait pas la voie à un contournement des règles. Cette préoccupation a débouché sur **un système à deux niveaux, avec une exigence de durabilité renforcée pour les principaux pays pêcheurs**. En amont de la Conférence à Abu Dhabi, une répartition des pays et une formulation de l'exigence selon les deux niveaux fut

stabilisée. En parallèle, l'exclusion des PMA et des PED dont les captures sont inférieures à **0,8% des captures mondiales** fut confortée. Le projet d'accord WT/MIN(24)/W10, transmis aux ministres, est accessible sous [OMC | Documents - Treizième Conférence ministérielle de l'Organisation \(wto.org\)](#).

Ce projet soumettait également **cinq points à la négociation des ministres** : les subventions conditionnées à la pêche en eaux lointaines (interdiction totale ou avec des flexibilités) ; l'étendue de l'exemption pour la « pêche artisanale » ; la modalité pour que certains PED renoncent au TSD ; la notification des présomptions de travail forcé ; la durée de la période de transition. En sus, au démarrage de la Conférence d'Abu Dhabi, le groupe des pays du Pacifique a demandé que le projet soit complété d'un plafonnement des subventions et de leur réduction progressive dans les principaux pays pêcheurs. Les Membres se sont engagés dans la recherche de compromis sur ces sujets. Une perspective se dessinait incluant notamment un engagement de modération sur les subventions conditionnées à la pêche en eaux lointaines, une définition large de la pêche artisanale sans limitation géographique et un renvoi à des débats ultérieurs sur l'opportunité d'un plafonnement au regard de la gestion durable des stocks. Il semblait qu'un ou deux Membres se soient opposés au compromis esquissé, ce qui n'a pas permis de poursuivre la discussion.



Photo : ©OMC/Prime Vision

L'accord partiel de 2022, ratifié par 70 Membres, doit recueillir 40 ratifications supplémentaires pour entrer en vigueur. L'accord partiel inclut une disposition finale selon laquelle l'accord doit être complété dans les quatre ans qui suivent son entrée en vigueur faute de quoi il sera abrogé,

sauf si le Conseil général en décide autrement. **Compte tenu de l'absence d'accord à Abu Dhabi, les négociations pour établir les règles pour les subventions à la surcapacité et à la surpêche vont se poursuivre** dans l'objectif d'un accord complet.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Négociations sur l'agriculture

Une amélioration des règles agricoles était souhaitée par la plupart des Membres. La situation alimentaire dégradée depuis la pandémie et les perturbations de la guerre en Ukraine renforçait le besoin d'ajustement. Cependant les intérêts divergents n'ont pas permis l'émergence d'un compromis.

L'Inde, demandeur principal, souhaitait sanctuariser le droit des PED à constituer des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, associés à un soutien du prix de marché. Ceci suppose de déroger aux plafonds OMC qui limitent les possibilités d'attribuer des soutiens distorsifs, c'est-à-dire perturbant l'allocation des ressources en fonction des signaux du marché. Une telle dérogation a été introduite de façon temporaire en 2013 lors de la Conférence ministérielle de Bali. La demande indienne vise sa pérennisation et son élargissement. Les autres PED, en particulier l'Indonésie, les pays africains, les PMA, soutenaient la demande indienne tout en formulant des demandes supplémentaires: une sauvegarde en cas d'augmentation brutale des importations, une réduction des soutiens distorsifs dans les pays développés, en particulier pour le coton. Le groupe de Cairns des pays agro-exportateurs souhaitait au contraire un système commercial plus ouvert avec une réduction des soutiens et une baisse des droits de douanes. Ces pays considéraient que la question des stocks publics ne pouvait être envisagée que dans le cadre d'une réforme globale des soutiens. Plusieurs pays développés étaient réservés sur l'approfondissement de la libéralisation, que celle-ci concerne le volet des soutiens distorsifs ou de l'accès au marché.

Enfin compte tenu de la hausse des prix depuis 2021, de nombreux pays ont mis en place des restrictions aux

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Réforme du règlement des différends

Depuis décembre 2019, l'Organe d'appel de l'OMC est paralysé en raison du refus des Etats-Unis de procéder au renouvellement des sept membres le composant. Les Etats-Unis reprochent à l'Organe d'appel de multiples dysfonctionnements, tant d'ordre procédural (extension des délais et du mandat de ses adjudicateurs sans le consentement des Membres de l'OMC), que sur le fond (établissement de précédents, réexamen des faits ou interprétations erronées de certaines dispositions des accords OMC notamment en matière de défense commerciale).

Cette paralysie de l'Organe d'appel entrave le système de règlement des différends de l'OMC, puisque tout appel formé par un Membre contre le rapport d'un groupe spécial a pour effet de suspendre sine die l'affaire, à l'exception des affaires impliquant les Membres qui ont rejoint le mécanisme provisoire d'arbitrage en appel instauré par l'UE en 2020 pour pallier l'absence de l'Organe d'appel et qui réunit 26 Membres dont la Chine, le Brésil et le Japon, parmi les plus grands utilisateurs du système de règlement des différends.

exportations pour préserver l'approvisionnement de leur marché intérieur. Comme ces mesures peuvent avoir pour effet d'accroître les difficultés d'approvisionnement d'autres pays, souvent parmi les plus vulnérables, plusieurs pays proposaient de travailler à l'application des règles existantes de façon à ce que les restrictions soient temporaires, avec le moins d'effets distorsifs possibles et plus transparentes.

En dépit de l'absence d'engagement vers des solutions de compromis, l'ambassadeur turc, M. Alcarsoy, en charge de la conduite du processus, a proposé un projet de décision ministérielle. Dans la version transmise aux ministres (WT/MIN(24)/W/13 [OMC | Documents - Treizième Conférence ministérielle de l'Organisation \(wto.org\)](#)), le projet liste sept sujets (soutiens internes, accès au marché, sauvegarde, restrictions aux exportations, concurrence à l'exportation, coton, stocks publics) avec un engagement à poursuivre les négociations en vue d'avancées lors de la CM14. Le texte restait ouvert sur deux enjeux. Sur les stocks publics, il revenait aux ministres de trancher entre une décision immédiate conforme à la demande indienne et un traitement d'ici à la MC14, en lien avec les autres volets. Il restait aussi aux ministres à stabiliser le degré d'engagement temporel sur les différents volets. Les discussions à Abu Dhabi se sont engagées sur les deux enjeux. Devant l'impossibilité de faire converger les Membres sur les stocks publics, la discussion s'est interrompue.

Il s'agit donc d'une Conférence ministérielle sans résultat agricole alors même que le contexte d'insécurité alimentaire et l'absence d'avancée lors des deux Conférences précédentes constituaient un moteur décisif pour sortir des postures et des impasses.

En avril 2022, les Etats-Unis ont lancé un processus informel pour discuter de la réforme substantielle du règlement des différends à mener pour sortir de cette impasse. Ces discussions, menées selon une **approche fondée sur les intérêts des Membres dans le système de règlement des différends**, ont abouti à l'élaboration d'un projet de texte consolidé d'une cinquantaine de pages qui a été rendu public lors du Conseil général de février 2024. **Ce projet de texte contient de nombreuses propositions visant à simplifier et à améliorer la procédure devant les groupes spéciaux** (fixation d'un nombre maximal de pages pour les mémoires, tenue d'une seule audience devant les groupes spéciaux, amélioration de la composition des groupes spéciaux et encadrement du soutien apporté par le Secrétariat, précision des modalités d'interprétation du droit de l'OMC et incitations à se concentrer à ce qui est nécessaire à la résolution des différends, mesures de transparence vis-à-vis des autres Membres et du public, mesures destinées à améliorer l'accessibilité du système pour les PED/PMA) et à favoriser le recours aux mécanismes alternatifs de règlement des différends tels que la conciliation, la médiation, les bons offices ou encore l'arbitrage. **Les Membres ne sont toutefois pas parvenus à**

s'entendre sur la question au cœur de la réforme, à savoir l'appel.

L'enjeu de la CM13 était donc de s'assurer que les discussions reprendraient sur la base des travaux accomplis dans le cadre du processus informel et que **ces discussions porteraient sur l'appel afin de disposer d'un « système de règlement des différends pleinement opérationnel et qui fonctionne bien, accessible à tous les membres, pour 2024 » conformément au mandat de la CM12.**

[La décision ministérielle](#) qui a été adoptée lors de la CM13 rappelle l'engagement pris par les Membres lors de la CM12, reconnaît les progrès accomplis grâce aux travaux menés jusqu'ici et donne instruction aux délégués des Membres « **d'accélérer les discussions de manière inclusive**

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

[Le programme de travail sur le commerce électronique et le moratoire gelant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques reconduits pour deux ans](#)

Dans le cadre du programme de travail sur le commerce électronique, les travaux préparatoires à Genève avaient permis de dégager quatre projets de décision ministérielle, présentés respectivement par l'Afrique du Sud ; l'Inde ; le Canada et la Suisse (projet dont l'Union européenne était co-auteur) et le Groupe ACP (pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique). Alors que des points de consensus pouvaient être dégagés, ces derniers comprenaient des idées divergentes quant à la reconduction ou non du moratoire douanier sur les transmissions électroniques, bien que la majorité des Membres de l'OMC appelaient à sa reconduction.

Lors de la CM13, les Ministres ont pu adopter une [décision ministérielle](#) qui comporte plusieurs éléments :

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

et transparente, de s'appuyer sur les progrès déjà accomplis et de travailler sur les questions en suspens, y compris sur les questions concernant l'appel/le réexamen et l'accessibilité, en vue d'atteindre l'objectif pour 2024 » tel que fixé lors de la CM12.

Le président de l'Organe de règlement des différends mènera dès la mi-mars des consultations afin de déterminer comment donner suite à cette décision de la CM13. Ces consultations porteront notamment sur la désignation d'un nouveau facilitateur pour mener les discussions à venir. La Délégation permanente tient à cet égard à saluer l'engagement et le travail immense réalisé dans le cadre du processus informel par le précédent facilitateur, Marco Molina, depuis février 2023 jusqu'à la veille de la CM13.

- la **redynamisation du programme de travail sur le commerce électronique**, en mettant l'accès sur la dimension **développement**.
- **l'examen périodique, par le Conseil général, du programme de travail** afin de présenter des recommandations en vue d'une action à la Conférence ministérielle.
- la **reconduction du moratoire gelant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques, jusqu'à la quatorzième Conférence ministérielle ou jusqu'au 31 mars 2026** (la date la plus proche étant retenue). A l'issue de cette période, le moratoire et le programme de travail expireront.

NÉGOCIATIONS PLURILATÉRALES

[Initiative plurilatérale relative à la réglementation intérieure des services: entrée en vigueur de nouvelles disciplines relatives aux bonnes pratiques réglementaires](#)

La CM13 a marqué l'entrée en vigueur de nouvelles disciplines relatives aux bonnes pratiques réglementaires dans le cadre des engagements des Membres en matière de services.

Pour rappel, les participants avaient adopté une décision annonçant la fin des négociations en décembre 2021, quatre ans après le lancement des négociations lors de la onzième Conférence Ministérielle à Buenos Aires. Ils avaient présenté, un an plus tard, leur liste d'engagements additionnels. Ces nouvelles disciplines ont pour but d'accroître la transparence et la certitude juridique et de réduire les formalités administratives. Bien que cette initiative soit plurilatérale, ces engagements répondent au

principe de « la nation la plus favorisée », ce qui signifie qu'ils bénéficieront à tous les Membres.

Ces nouvelles disciplines font partie intégrante des engagements des ces Membres à l'OMC et **constituent le premier résultat de l'OMC dans le domaine des services en plus de 25 ans**. De plus, pour la première fois, un texte négocié à l'OMC contient une mention de non-discrimination entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la prestation de services.

La Directrice générale de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala, le ministre du Commerce extérieur des Emirats arabes unis, Thani bin Ahmed Al Zayoudi, et le Vice-Président de la Commission européenne Valdis Dombrovskis ont salué

cette avancée dans le cadre d'un événement qui s'est déroulé le 27 février 2024.

Ce processus de certification d'engagements additionnels, qui est encore en cours, a pour l'instant été mené par 52 elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Membres (l'Union européenne ayant été le 1^{er} Membre à procéder à la certification de ses nouveaux engagements) sur les 72 participants de l'initiative représentant plus de 92 % du commerce mondial des services.

Initiative plurilatérale relative à la facilitation de l'investissement pour le développement (FID) : événement marquant sa finalisation et diffusion de l'Accord au public

Un événement en vue de marquer la finalisation de l'Accord relatif à la facilitation de l'investissement pour le développement (FID) et de rendre le texte accessible au public (version française du texte disponible [ici](#)) a été organisé le 25 février 2024 dans le cadre de la CM13. Ce dernier intervient six ans après le lancement de l'initiative lors de la onzième Conférence ministérielle à Buenos Aires en 2017.

Pour rappel, cet accord a pour but d'améliorer le climat des affaires internationales et de faciliter les investissements, en augmentant la transparence liée aux mesures d'investissement et en réduisant l'incertitude réglementaire. Cet accord permettra également d'augmenter la part des investissements directs étrangers reçus par les PED et les PMA. Il est à noter toutefois que cet accord ne crée pas de nouvelles règles quant à la

libéralisation de l'accès au marché des investissements ou au règlement des différends investisseur-Etat.

L'initiative comprend maintenant 123 participants, dont plus de 90 PED et 25 PMA qui pourront bénéficier de l'assistance technique et d'aide au renforcement des capacités en vue d'appliquer l'Accord.

Lors de cet événement, les participants ont également indiqué leur intention de demander l'incorporation de l'Accord FID à l'Annexe 4 de l'Accord de Marrakech, conformément à l'article X.9 de ce même Accord: « La Conférence ministérielle, à la demande des Membres parties à un accord commercial, pourra décider exclusivement par consensus d'ajouter cet accord à l'Annexe 4 ». Cependant, en ligne avec leur position traditionnelle, deux Membres se sont opposés à cette incorporation. De nouvelles discussions se dérouleront à Genève.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Les coordinateurs des trois initiatives plurilatérales environnementales ont présenté le résultat de leurs travaux

Les coordinateurs des trois initiatives plurilatérales environnementales et les Membres participants n'ont pas ménagé leurs efforts tout au long de 2023 pour aboutir à des déclarations lors de la CM13.

- *Les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD)*

Les coordinateurs (Canada et Costa Rica) des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD), qui regroupent 76 Membres dont l'UE 27, ont ainsi présenté une [déclaration commune](#) qui souligne les progrès accomplis depuis la CM12, la nature inclusive des discussions et qui fait la promotion de quatre documents d'analyse issus des travaux en groupe: une [compilation des pratiques des Membres en matière d'élaboration des mesures climatiques liées au commerce](#), un [résumé analytique sur les biens et services environnementaux](#), un [inventaire sur les aspects liés à l'économie circulaire](#), une [compilation de données d'expérience relatives à la conception des subventions](#) et à la transparence en la matière. Les Membres se sont également accordés sur l'actualisation [du plan de travail](#) du TESSD en vue de définir de possibles mesures concrètes ou recommandations d'ici-à la CM14.

- *Le Dialogue sur les plastiques*

Les coordinateurs du Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (Australie, Barbade, Chine, Équateur, Fidji et

Maroc) qui regroupe 78 Membres dont l'UE27, ont présenté une [déclaration ministérielle](#) lors de la CM13.

Cette déclaration salue le processus en cours pour la conclusion rapide d'un instrument international juridiquement contraignant d'ici à la fin de 2024, et prévoit les actions et engagements suivants dans le cadre OMC: i) **améliorer la transparence**, la surveillance et la compréhension des flux commerciaux tout au long de la chaîne de valeur des plastiques, y compris les flux de plastiques à usage unique ; ii) **répondre aux besoins en assistance technique** liés au commerce des Membres en développement; iii) promouvoir les politiques mises en œuvre pour soutenir les efforts déployés pour **réduire les plastiques et produits en plastique nocifs ou non nécessaires**; iv) promouvoir les politiques pour faire face aux **répercussions environnementales et sociales des plastiques et aux fuites** tout au long du cycle de vie des matières plastiques; v) **promouvoir la coopération** en matière de commerce contribuant à mettre fin à la pollution par les plastiques, y compris **le commerce de substituts et produits alternatifs**, les systèmes de réutilisation, réparation et remplissage; vi) promouvoir la coopération en vue de contribuer au **contrôle de la circulation transfrontières** de la pollution plastique.

Ce travail a été effectué en collaboration étroite avec le processus du Comité Intergouvernemental de Négociation (CIN) qui vise à la mise en place d'un instrument

contraignant pour lutter contre la pollution plastique et l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

- *La réforme sur les subventions aux énergies fossiles (FFSR)*

L'initiative plurilatérale sur la réforme des subventions aux énergies fossiles, coordonnée par la Nouvelle-Zélande et qui regroupe 48 Membres dont l'UE 27, a présenté sa [déclaration ministérielle](#) lors de la CM13.

Cette déclaration, tout en rappelant que le soutien public aux combustibles fossiles avait presque doublé en 2022 pendant la crise énergétique mondiale, atteignant plus de 1 400 milliards d'USD, et rappelant également la volonté du G20 d'intensifier les efforts pour réaliser l'engagement de Pittsburgh **d'éliminer progressivement les subventions**

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

[Une déclaration sur le genre présentée par les coprésidents du groupe de travail informel de l'OMC](#)

Les coprésidents (Cap vert, Salvador et Royaume-Uni) du groupe de travail informel sur le genre qui compte 130 Membres dont l'UE 27 ont présenté, lors de la CM13, leur [Déclaration conjointe sur "la promotion d'un commerce inclusif et durable grâce à l'égalité des genres et à une OMC intégrant ce principe"](#).

Cette déclaration affirme avant toute chose que « **l'autonomisation économique des femmes est essentielle pour le développement durable, la croissance du PIB, la réduction de la pauvreté et l'expansion du commerce** » et que l'égalité de genre occupe une place centrale pour répondre aux ODD notamment l'ODD n°5 (égalité entre les sexes).

Les présidents du groupe se disent déterminés à poursuivre le [plan de travail 2023-2024](#), **favoriser et faciliter l'obtention d'un résultat concret sur l'égalité des genres en vue de la CM14, et généraliser sa prise en compte dans les politiques commerciales des Membres** au travers de **partage d'expérience et de l'inclusion de chapitres spécifiques sur les questions de genre dans les accords commerciaux** bilatéraux ou plurilatéraux, de continuer à

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

inefficaces aux combustibles fossiles, tout en apportant une aide ciblée aux plus démunis et aux plus vulnérables, vise à réaffirmer l'engagement des Membres de poursuivre les travaux en vue de rationaliser ou éliminer les subventions préjudiciables.

Pour ce faire, trois thèmes d'analyse structureront les discussions à l'OMC : **i) l'amélioration de la transparence ; ii) les mesures de soutien en cas de crise ; et iii) l'identification des subventions aux combustibles fossiles préjudiciables et moyens de remédier à ces subventions.**

Les travaux conduits au sein de ces trois initiatives plurilatérales sont à sauver ; ils ont nécessité un nombre important de réunions et d'échanges et contribuent à une compréhension partagée des enjeux.

Ces travaux pourront largement alimenter les débats en comité Commerce et Environnement à l'OMC.

améliorer la collecte et l'analyse de données ventilées par genre.

De par l'importance du nombre de Membres participant à cette initiative, représentant 80% des Membres de l'OMC, cette déclaration des co-présidents est un message très positif adressé à la communauté internationale.

Cette déclaration a par ailleurs été complétée d'un [Recueil des initiatives d'inclusion financière pour les petites entreprises dirigées par des femmes, établi conjointement avec le groupe des MPME](#), et qui aidera les décideurs à concevoir des politiques commerciales tenant compte de l'égalité des genres.

Il convient de noter enfin que la déclaration finale de la CM13 contient **un paragraphe 16 entièrement dédié au genre** et qui reconnaît que « **l'autonomisation économique des femmes et leur participation au commerce contribuent à la croissance économique et au développement durable** ».

ACCESSIONS À L'OMC

[les Comores et le Timor oriental accèdent à l'OMC](#)

Les ministres ont formellement approuvé les modalités d'accèsion à l'OMC des Comores et du Timor oriental lors de la **CM13**, en présence du Président des Comores Azali Assoumani et du Président du Timor oriental José Ramos-Horta venus à Abu Dhabi pour l'occasion.

Les Membres de l'OMC se sont unanimement félicités des accessions de deux pays moins avancés (PMA) et ont salué leurs efforts, durant plusieurs années, pour se mettre en conformité avec les règles de l'OMC et réformer leur législation interne. S'agissant des Comores, si l'établissement d'un groupe de travail avait été acté dès 2007, il a fallu attendre 2016 pour que le groupe de travail organise sa première réunion. Quant au Timor oriental, sa demande date de 2016, mais le groupe de travail s'est réuni la première fois en 2020.

Les deux gouvernements vont à présent soumettre leur Protocole d'accèsion à leur assemblée législative pour ratification (d'ici fin août 2024). Conformément aux règles de l'OMC, les Comores et le Timor oriental deviendront Membres de l'Organisation 30 jours après le dépôt de leur instrument d'acceptation du Protocole.

Ces deux accessions à l'OMC montrent que le système commercial multilatéral reste un atout pour bon nombre de pays et notamment pour les pays en développement et les pays les moins avancés. 22 pays suivent actuellement un processus d'accèsion.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

AUTRES DÉCLARATIONS ADOPTÉES À LA CM13

Des flexibilités sont accordées aux pays sortant de la catégorie des PMA pour une transition sans heurt

Une [déclaration ministérielle](#) prévoit que les pays sortant de la catégorie des PMA pourront continuer de bénéficier des dispositions de l'article 24 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, pendant trois ans. Pour rappel, l'article 24 prévoit que les Membres feront preuve de modération dans le cadre d'une procédure de règlement des différends envers les PMA ; l'article 24 prévoit également que les PMA pourront bénéficier des bons offices de la Directrice générale de l'OMC et du Président de l'Organe de règlement des différends dans le cadre d'une procédure.

La déclaration ministérielle prévoit également que les pays sortant de la catégorie des PMA pourront continuer de bénéficier de l'assistance technique et du renforcement des capacités de l'OMC spécifiques aux PMA et fournis dans le cadre du Plan d'assistance technique et de formation de l'OMC, pendant trois ans. La participation des PMA restera néanmoins prioritaire par rapport à celle des pays sortant de la catégorie des PMA.

Le sous-comité des PMA a par ailleurs reçu le mandat pour poursuivre ses travaux relatifs aux autres demandes des PMA (dites de l'annexe 2), notamment celle relative aux

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Des demandes du G90 portant sur des flexibilités en matière OTC et SPS accordées

Conformément au paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha qui avait pour but de faire avancer les travaux liés au réexamen des dispositions relatives au traitement spécial et différencié (TSD) en vue de les renforcer et les rendre plus « précises, plus efficaces et plus opérationnelles », le G90 avait formulé des demandes portant sur des flexibilités. Au nombre de 150 en 2017, le G90 les avait ensuite réduites au nombre de 10 en février 2023 portant sur les accords OTC, SPS, ADPIC, SMC, MIC, article XVIII du GATT, évaluation en douane, clause d'habilitation, accèsion.

Durant l'année 2023, les Membres sont convenus de travailler sur deux accords, OTC et SPS, en vue de la CM13 et d'en discuter au sein du comité Commerce et Développement en session spéciale (CCDs).

subventions et mesures compensatoires, en vue de l'élaboration d'un rapport d'ici le 31 décembre 2024.

Ces décisions sont à saluer et ont été le fruit d'un travail intense à l'OMC durant l'année 2023. En octobre 2023 déjà, le Conseil général de l'OMC avait [adopté une décision](#) visant à « encourager les Membres qui font sortir ou retirent des pays de programmes de préférences unilatérales sous forme d'accès en franchise de droits et sans contingent (FDSC) en raison de leur retrait de la liste des PMA de l'ONU à assurer une période de transition sans heurt et durable pour la suppression de ces préférences après l'entrée en vigueur d'une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de faire sortir un pays de la catégorie des PMA ».

Ces dispositions confortent ainsi la reconnaissance par les Membres de la situation particulière dans lesquelles se trouvent ces pays qui, s'ils franchissent une étape importante dans leur développement, n'en restent pas moins dans des situations fragiles et qu'il convient donc d'accompagner.

Les Membres sont parvenus à un premier accord durant la ministérielle. Ainsi, une [déclaration ministérielle](#) : i) reconnaît la légitimité des demandes des pays en développement portant sur « des améliorations de la formation et de l'assistance technique fournies dans le cadre du Plan d'assistance technique et de formation de l'OMC » portant sur les questions SPS et OTC ; ii) reconnaît la légitimité des demandes des pays en développement portant sur des améliorations à apporter relatives aux périodes de commentaires lorsque les Membres notifient des mesures SPS et OTC, « y compris la fourniture de toute information disponible, en collaboration avec les Membres, sur les prorogations des périodes de commentaires » ; iii) charge les Membres de poursuivre les travaux au sein du CTDs, du comité OTC et du comité SPS en vue d'améliorer la mise en œuvre du TSD et de rendre compte des progrès d'ici décembre 2024 puis à la CM14.

Si le contenu de la déclaration reste relativement peu précis sur les demandes spécifiques des PED, la déclaration est un signal important adressé aux pays en

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Programme de travail confirmé pour les petites économies vulnérables

La décision ministérielle adoptée lors de la CM13 donne pour instruction de poursuivre le programme de travail initié à Doha en 2001 et de poursuivre l'analyse relative aux défis et opportunités des petites économies pour mieux intégrer le système commercial international.

Dans le cadre du programme de travail sur les petites économies, la décision demande notamment au Secrétariat de l'OMC de produire des analyses dans le champ de l'économie numérique, des chaînes d'approvisionnement, et des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

De plus, le comité Commerce et Développement, réuni en session spécifique continuera de suivre l'évolution des

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Une déclaration ministérielle pour encourager la coopération réglementaire

Fruit d'un travail mené préalablement au sein du comité OTC, une déclaration ministérielle a été adoptée lors de la CM13 visant à renforcer la coopération réglementaire entre les Membres et éviter les obstacles techniques au commerce.

Cette déclaration reconnaît en premier lieu les travaux au sein du comité OTC, les bonnes pratiques en matière de transparence et de notifications, la bonne gestion et suivi des préoccupations commerciales spécifiques (PCS), les principes pour l'élaboration de normes internationales, le bon échange entre les Membres au travers des sessions thématiques informelles et l'utilisation des outils numériques tel ePing et eAgenda. Elle souligne également la pertinence de l'accord OTC pour relever les

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

développement sur la prise en compte de leurs préoccupations et sur la volonté des Membres de poursuivre les discussions sur le sujet en vue de la CM14.

propositions des petites économies dans les organes de l'OMC et dans les groupes de négociation.

Cette décision confirme ainsi la poursuite des travaux autour des petites économies vulnérables, qui représente un groupe de 32 Membres à l'OMC (soit presque 20% des Membres de l'OMC), qui ont été particulièrement impactées ces dernières années par la pandémie et les crises successives. Pour rappel, malgré une croissance dynamique, la participation des PEV au commerce mondial de marchandises est resté inférieure à 1%. Ces travaux visent à renforcer leur résilience et identifier les opportunités pour une meilleure intégration dans les chaînes de valeurs mondiales.

préoccupations émergentes relatives au changement climatique, à l'économie numérique et aux pandémies sanitaires mondiales et se félicite de la coopération étroite mise en œuvre pour faire face à la pandémie de COVID-19.

Le comité OTC demeure en effet, même si les PCS sont nombreuses et ne trouvent parfois pas de résolution complète, un lieu privilégié de dialogue entre les Membres pour lever les doutes sur la compréhension et les interprétations des textes et donne lieu régulièrement à des révisions des textes et des dates de mise en œuvre, pour laisser un temps d'adaptation suffisamment important aux opérateurs.

ÉVÉNEMENTS EN MARGE DE LA CM13

Événement de solidarité avec l'Ukraine

En marge de la Conférence ministérielle et alors que l'Ukraine subit une guerre d'agression depuis plus de deux ans en violation des principes les plus élémentaires de la

Charte des Nations Unies, la France a participé le 25 février à un événement de soutien à l'Ukraine aux côtés de 47 autres pays et s'est jointe à la déclaration adoptée à cette occasion.

https://policy.trade.ec.europa.eu/news/solidarity-ukraine-trade-ministers-express-support-ukraine-ahead-wto-ministerial-joint-statement-2024-02-25_en



Photo source DP France OMC

Table ronde sur « la négociation agricole et la sécurité alimentaire » 28 février 2024



L'ONG « International institut for sustainable développement (IISD) » a organisé une table ronde sur « la négociation agricole et la sécurité alimentaire ».

Le Délégué permanent de la France auprès de l'OMC, Etienne Oudot de Dainville, a présenté les principales règles de l'accord OMC sur l'agriculture et les enjeux de la négociation CM13. La transparence des marchés contribue à la fluidité des échanges. La France a participé à partir de 2010 au système d'information AMIS (FAO) dans cette perspective. Par ailleurs, la durabilité des systèmes agricole et alimentaire gagnerait à être davantage prise en compte à l'OMC.

L'ambassadrice chilienne auprès de l'OMC, Sofia Boza, a expliqué la position de son pays, à la fois dépendant des importations pour plusieurs produits (céréales, viande) et premier pays exportateur d'Amérique latine pour certains fruits (cerises) et pour le vin. En conséquence le Chili partage les positions du groupe de Cairns, dont il est membre, et exprime une forte sensibilité aux enjeux de sécurité alimentaire et à la problématique des programmes de stocks publics.

Un expert FAO a souligné les effets contrastés de certains outils mobilisés à des fins de sécurité alimentaire. Ainsi les restrictions aux exportations visent à maintenir les denrées sur le marché domestique. Cependant les exportateurs, privés d'opportunités à l'export, peuvent à terme se détourner d'une production soumise à restrictions.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

CALENDRIER DE L'OMC

Mois de Mars 2024

- 01 Réunion informelle des Chefs de délégation au niveau ministériel sur l'ensemble des questions (Heure d'Abou Dhabi)
- 01 Treizième Conférence Ministérielle - Séance de clôture de la Conférence ministérielle - 22:00 (Heure d'Abou Dhabi)
- 06 Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres
- 11 Réunion dans le cadre de l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique - Séance plénière d'ouverture
- 12 Réunion informelle - Comité des obstacles techniques au commerce
- 13 Comité des obstacles techniques au commerce
- 14 Comité des obstacles techniques au commerce
- 14 Réunion dans le cadre de l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique - Séance plénière de clôture
- 15 Comité des obstacles techniques au commerce
- 18 Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires - Atelier sur la transparence
- 18 Réunion informelle du Comité des licences d'importation

- 18 Organe d'examen des politiques commerciales - Angola
- 18 Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires - Atelier sur la transparence
- 18 Atelier thématique du Comité SPS sur la transparence
- 19 Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires - Atelier sur la transparence
- 20 Comité des marchés publics
- 20 Réunion informelle - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 20 Organe d'examen des politiques commerciales - Angola
- 20 Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 21 Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 21 CONSEIL GÉNÉRAL
Comment les progrès numériques peuvent-ils soutenir le commerce et la concurrence dans les marchés publics ?
- 21 Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 22 CONSEIL GÉNÉRAL
- 25 Comité du budget, des finances et de l'administration
- 25 Comité de l'accès aux marchés
- 25 Sous-comité des pays les moins avancés
- 26 Comité de l'accès aux marchés
- 29 VENDREDI SAINT (jour férié à l'OMC)

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE
Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES
Parution le 11/03/2024

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau - 1209 Genève - Suisse
Abonnement : geneve@dgtresor.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique
Retrouvez tous nos numéros sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>